



Loyer très très bas

Par Toubabou

Bonsoir à tous,

- L'Oncle à mon épouse (80 ans), loue depuis de nombreuses années une maison (d'environ 160m²) avec deux garages, caves et buanderie en sous-sol et avec terrain pour un loyer de 375 €. Peut on augmenter se loyer et dans quelle proportion?

- Les occupants n'ont jamais payé la taxe pour les ordures ménagères. Peut-on leurs demander de régler celle de 2021 et éventuellement un rappel sur les années précédentes?

Merci par avance

Par ESP

Bonsoir

Concernant la TEOM

Lisez ici

[url=https://www.corrigetonimpot.fr/taxe-ordure-menagere-payer-locataire-propretaire/]https://www.corrigetonimpot.fr/taxe-ordure-menagere-payer-locataire-propretaire/[/url]

Ici pour le loyer

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1312#:~:text=Au%20renouvellement%20du%20bail%2C%20le,n'est%20pas%20imm%C3%A9diatement%20applicable.&text=Toutefois%2C%20si%20la%20hausse%20est,annuel%20lors%20du%20renouvellement%20ult%C3%A9rieur.]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1312#:~:text=Au%20renouvellement bail et révision loyer.[/url]

Par Toubabou

Monsieur,

Je vous remercie beaucoup pour votre réponse si rapide.

Je me permets de vous demander si vous vous auriez un modèle de courrier pour la taxe des ordures ménagères qui n'a pas été payée depuis l'année 2000?

Bonne soirée

Par ESP

Je n'ai pas..

Si vous avez bien lu, vous ne pouvez réclamer que 22018/19/20